



La Ville d'Esch-sur-Alzette met à disposition des associations de la ville et des services communaux **des traductions orales directes** d'une langue vers une ou plusieurs autres langues.

Ces traductions orales directes sont organisées en collaboration avec l'Agence Interculturelle de l'ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés).

L'objectif des traductions orales directes est de surmonter les barrières des langues, de rapprocher les citoyens et de les inciter à participer à la vie publique et sociale quotidienne.

Vous pouvez recourir à ces traductions orales directes à l'occasion des événements organisés par votre association ou par l'administration communale, à l'occasion des activités organisées en classe ou dans les Maison Relais, comme par exemple des conférences, des tables-rondes, des réunions de service, des réunions publiques, des assemblées générales ou des réunions avec les parents.

La Ville d'Esch-sur-Alzette possède également **un coffret de traduction** avec vingt casques écouteurs et deux micros.

La location du coffret de traduction et la demande d'une traduction se fait auprès du service à l'égalité des chances.

La Ville d'Esch-sur-Alzette met à disposition un coffret de traduction

La Ville d'Esch-sur-Alzette a acheté un coffret « Tourguide » pour les besoins des associations de la ville et des services communaux.

En ce qui concerne l'organisation pratique :

- ✓ Le coffret comprend 20 casques écouteurs et deux micros pour la traduction. Cela vous permet de pouvoir offrir des traductions orales directes pour 20 personnes et d'une langue vers deux autres langues.
- ✓ La **location du coffret** se fait auprès du service à l'égalité des chances (au moins **trois semaines avant l'activité organisée**)
- ✓ La location du coffret de traduction est **gratuite**.
- ✓ **Vous devez vous charger du transport du coffret de traduction.** Le coffret doit être enlevé au bureau du service à l'égalité des chances, situé au troisième étage de l'Hôtel de Ville. Le coffret doit être retourné au service à l'égalité des chances le jour après l'évènement pour lequel le coffret a été mis à disposition.

La Ville d'Esch-sur-Alzette met à disposition des traductions orales directes

Les traductions sont la plupart du temps organisées en collaboration avec l'Agence Interculturelle de l'ASTI. Le service à l'égalité des chances vous demandera les informations nécessaires pour organiser la traduction et contactera l'ASTI. Vous serez informé des suites à votre demande et de toute autre communication en relation avec l'organisation de la traduction demandée.

Il est aussi possible de réserver le coffret de traduction auprès du service à l'égalité des chances avec un traducteur ou une traductrice de votre choix. Dans ce cas, c'est à vous de contacter le traducteur ou la traductrice et d'assurer l'organisation de la traduction.

En ce qui concerne l'organisation pratique :

- ✓ La durée des traductions orales directes ne doit pas excéder trois heures.
- ✓ Les traductions sont assurées par des traductrices et traducteurs non-professionnels.
- ✓ La Ville d'Esch-sur-Alzette prend en charge le financement des traductions orales directes.
- ✓ Vous devez demander la traduction orale directe auprès du service à l'égalité des chances au moins **trois semaines avant l'activité organisée** et communiquer au service à l'égalité des chances les **informations nécessaires**, en relation avec l'organisation pratique de la traduction (lieu, horaire, durée, personne de contact dans votre service ou votre association, personne responsable sur place le jour de l'évènement, etc.). Le service à l'égalité des chances prendra alors contact avec l'Agence Interculturelle de l'ASTI et vous informera des suites à votre demande.
- ✓ Vous devez **transmettre** au service à l'égalité des chances **le contenu de la traduction** au moins **une semaine avant l'évènement organisé**. Le service à l'égalité des chances remettra les documents aux traducteurs et traductrices.
- ✓ Vous êtes responsables du bon déroulement de la traduction sur place.
- ✓ Si vous envoyez des invitations pour votre évènement, **n'oubliez pas d'indiquer la possibilité d'une traduction orale directe** (il faut mettre cette information dans la langue en question sur l'invitation)

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le service à l'égalité des chances.

Téléphone : 27 54 – 5910 / 5920

Email : egalitedeschances@villeesch.lu